

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Les EHPAD font la « une » de la presse depuis quelques mois. Pourquoi cette mobilisation nationale se fait elle aussi intense et qu'attendent les personnels et les directions ?

Nos établissements accueillent aujourd'hui majoritairement des personnes âgées de plus en plus dépendantes, poly-pathologiques et atteintes de syndromes de type Alzheimer.

Pour les établissements publics (fonction publique hospitalière et territoriale) et établissements privés non lucratifs, les budgets sont fixés de manière unilatérale par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé.

Nous alertons sur le fait que les financements actuels ne permettent pas de disposer du personnel en nombre suffisant pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Nous demandons en urgence:

- ✓ L'obtention de personnel minimum indispensable pour prendre soin de manière bienveillante de nos aînés, par des dotations soins et dépendance adaptées.
- ✓ Un moratoire de la réforme de la tarification en cours permettant d'en corriger les aspects négatifs.
- ✓ La mise en place de dispositifs particuliers en substitution des contrats aidés qui ont été supprimés.

Parlons maintenant du besoin des usagers.

Combien de temps mettez-vous pour ces actes quotidiens :

- pour faire votre toilette,
- pour prendre vos repas,
- pour vous habiller et vous déshabiller,
- pour aller aux toilettes,
- pour vous déplacer d'une pièce à l'autre pour effectuer chacun de ces gestes ?

Aujourd'hui, le personnel aide-soignant travaillant dans nos établissements, dispose en moyenne de 45 minutes par jour et par résident pour accomplir tous ces actes et d'autres qui ne sont pas cités mais qui correspondent aux besoins de la personne âgée.

Il est difficile dans le temps imparti d'avoir une prise en soins éthique et personnalisée, comme les besoins du résident le nécessitent.

Notre demande est donc de définir un effectif minimum légal de personnel au plus près des besoins du résident, par qualification, et que nous avons quantifié de la manière suivante, pour les établissements accueillant au moins 75% de personnes dépendantes :

Par résident :

- ✓ 1h35 en journée de temps aide-soignant,
- ✓ 20 minutes en journée de temps infirmier,
- ✓ 20 minutes en journée de temps d'agent de service. Ces agents sont chargés de l'entretien de la chambre et de la salle de bain de la personne accueillie.

Si l'on prend un EHPAD autonome, en ajoutant les autres personnels nécessaires à une prise en soins correcte, à un fonctionnement respectant la personne accueillie et la réglementation (animation, blanchisserie, cuisiniers, gestion administrative, médecin coordonnateur, personnels techniques, psychologue) nous atteignons un ratio de 1 pour 1, comme prévu par le Plan Solidarité Grand Âge (PSGA).

Dans un contexte d'inflation réglementaire de plus en plus contraignant et coûteux:

- ✓ hygiène et sécurité
- ✓ traçabilités diverses

nous arrivons aujourd'hui à des niveaux de frais d'hébergement insupportables, malgré le manque de personnel, pour le résident et sa famille, au regard du niveau moyen des retraites.

Nous vous informons également que nous avons saisi les parlementaires du département afin de leur présenter l'ensemble des revendications de notre secteur, ainsi que madame le Préfet et monsieur RICORDEAU, médiateur nommé par le ministère de la santé, auprès desquels nous sollicitons une audience.

Le collectif des directeurs d'EHPAD du 65